

Lettre à la recette des impôts pour l'enregistrement des statuts

FICHE D'INFORMATIONS

Caractéristiques :

Expéditeur :	La société en formation
Destinataire :	La recette des impôts
Comment :	En recommandé avec demande d'avis de réception
Quand :	Après la signature des statuts
Usage société :	Un exemplaire est conservé par la société

Les statuts sont envoyés ou déposés, dans le mois qui suit leurs signatures, pour enregistrement au centre des impôts dont dépend géographiquement le siège social.

L'enregistrement intervient avant le dépôt du dossier au CFE.

Cette formalité est gratuite. Néanmoins, avant de procéder à l'envoi des documents, il faut se renseigner auprès de la recette des conditions de réexpédition des statuts.

Il faut au minimum procéder à l'enregistrement de 4 originaux :

- Un original sera conservé par le centre des impôts,
- Les autres originaux seront restitués.